

### *La constitution*

Aujourd'hui, le Nouveau-Brunswick a établi un système pratiquement parallèle pour les étudiants francophones et anglophones.

Ma province n'est pas divisée. Elle compte, bien entendu, quelques marginaux qui donnent dans les deux extrêmes, mais ses habitants travaillent et cohabitent avec beaucoup de respect et dans un esprit empreint de collaboration.

[Français]

Monsieur le président, une autre idée est importante et garantie dans la proposition de Constitution, c'est le concept du partage de la grande richesse de notre pays. En effet l'article 31(1)a) stipule, et je cite:

a) promouvoir l'égalité des chances de tous les Canadiens . . .

Ce principe de chances égales du partage entre les régions du même pays a également dominé la vie politique de ma province depuis 1960. En effet, c'est au premier ministre de l'époque, Louis Robichaud, que nous devons l'expression «chances égales», puisque c'est lui qui a mis en place un programme dans lequel on pouvait lire:

[Traduction]

Grâce au programme de chances égales préconisé par Louis Robichaud, l'anglophone des comtés de Queens ou de Charlotte tout comme le francophone des comtés de Restigouche ou de Gloucester avaient également accès aux maigres ressources de la province. De fait, depuis lors le Nouveau-Brunswick n'a pas cessé de progresser et il suffit simplement de regarder les résultats de son système scolaire qui est devenu enfin accessible à tous les citoyens, non simplement à ceux qui vivent dans des villes privilégiées, pour se rendre compte des succès obtenus grâce à la collaboration. Chose certaine, les citoyens professionnels du Nouveau-Brunswick étaient disposés à s'unir afin d'instituer des réformes et les gouvernements successifs n'ont pas aboli ce programme. Il y avait de l'espoir pour tous. Peu importe leur langue, leur religion ou l'endroit où ils vivaient, les citoyens pouvaient espérer jouir des possibilités offertes dans cette province. Cette réforme a été en grande partie rendue possible grâce aux programmes fédéraux de transferts inconditionnels consentis aux provinces les plus démunies qui assuraient aux citoyens les services publics indispensables d'un niveau raisonnable réduisant ainsi effectivement les disparités régionales.

Le principe même du partage est entré dans nos mœurs et, aujourd'hui, après 20 ans d'application, le principe de la péréquation doit être inscrit dans la constitution.

Cette proposition n'est pas étrangère à l'histoire du Canada. Ira-t-on croire que les Maritimes sont entrées dans la Confédération pour obtenir l'aide de leurs associées? Le fait est que le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse étaient alors des provinces nanties. Les vieux croquis de bateaux de la Cunard quittant Miramichi et Pointe-du-Chêne pour la haute mer témoignent de l'intensité de l'activité commerciale sur les côtes du Nouveau-Brunswick au milieu du XIXe siècle; ils ravivent aussi parfois la notion d'une province économique viable.

L'expérience canadienne est caractérisée par le fait que lorsqu'une province devient florissante grâce à la mise en valeur d'une de ses ressources, les autres en bénéficient: de ne pas avoir les mêmes ressources que ses associées ne l'en rend pas moins canadienne.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**M. LeBlanc:** Monsieur le président, depuis lundi dernier, nous avons entendu, à plusieurs reprises, des députés des banquettes de l'opposition dire: «J'appuie telle partie de la résolution! J'appuie telle autre partie!» En fait, il semble, et je pense au discours que vient de prononcer l'honorable député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), que parfois nos divisions existent moins dans la substance que dans la méthode. Et je pense à cette phrase du poète de Saint-Exupéry qui disait un jour au sujet d'une controverse, et je cite de mémoire: «Nous nous divisons sur les moyens qui sont les fruits de nos raisonnements, mais non sur les buts qui sont toujours les mêmes.» J'ai un peu l'impression que cette phrase s'applique à nos débats.

● (2120)

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, je crois que c'est une semaine importante pour notre Parlement. Nous, gens ordinaires, sommes tous en train d'écrire l'histoire, et pourtant l'histoire n'est censée être écrite que par des géants. Quand le débat sur le drapeau a eu lieu, les gens ordinaires se sont attaqués à un problème extraordinaire. Il y a eu des divisions et peut-être des rancœurs.

Journaliste posté à Londres, je me souviens d'avoir suivi alors le débat acrimonieux qui se déroulait au Parlement du Canada et d'avoir eu des discussions assez animées avec mes collègues. Pourtant, le 15 février 1965, quand le nouveau drapeau canadien a été hissé au mât de la Maison du Canada à Trafalgar Square, nous avons oublié nos discussions, fiers d'être canadiens et d'être présents.

J'espère que quand cette résolution aura été adoptée et que nous aurons rapatrié notre constitution, nous ne serons pas moins fiers.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais commencer par poser une question que beaucoup de Canadiens se posent, et c'est la suivante: Que sommes-nous en train de faire ici et pourquoi passons-nous tout ce temps à discuter de ce qui, selon certains, est bien loin des préoccupations quotidiennes des Canadiens, à savoir la constitution? Je sais que c'est ce qu'un certain nombre de gens disent, et on le voit dans le courrier et les appels téléphoniques que nous recevons tous.

La semaine dernière, j'ai eu l'occasion de passer deux journées complètes à Vancouver à une réunion du conseil régional n° 1 de l'IWA qui a été et reste mon syndicat. Bien des participants, qui venaient de tous les coins de l'Ouest, se posaient cette question. Cela ne veut pas dire qu'ils voudraient nous voir écarter le sujet, mais ils sont impatients parce qu'ils veulent que le Parlement et leurs représentants élus se mettent à la tâche et s'en acquittent bien, mais vite. Ils veulent que le Parlement rapatrie la constitution et commence à établir les fondements d'une nouvelle structure dans le cadre de laquelle ils pourront vivre et travailler à l'avenir. Pendant que le comité se penchera sur la question constitutionnelle et que les gouvernements fédéral et provinciaux l'étudieront à nouveau, de façon plus tranquille, espérons-nous, ils veulent que le Parlement revienne aux nombreuses autres questions à l'ordre du jour telles que l'économie, le budget et, j'hésite à le dire, la loi